

Comité de projet

Faisabilité et conditions d'intégration dans le territoire d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Chanceaux

Le 12 mai 2026

Projet agrivoltaïque de Chanceaux

1. Loi APER et Comité de Projet
2. Qui sommes-nous ?
3. Le projet agrivoltaïque
4. Cycle de vie du projet
5. Temps d'échanges

1. Loi APER et Comité de Projet

- Création par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite "Loi APER") : article L. 211-9 du code de l'énergie ;
- Réunion avec les parties prenantes mentionnées à l'article R. 211-7 du code de l'énergie dont, en premier lieu :
 - Commune d'implantation ;
 - Communes limitrophes ;
 - Etablissement public de coopération intercommunale dont fait partie la commune d'implantation ;
- Réunion avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet ;
- Objectif : débattre de la faisabilité du projet et des conditions d'intégration dans le territoire ;
- Installations agrivoltaïques dont la puissance > 2,5 MWc (article R. 211-6 du code de l'énergie), en dehors des zones d'accélération.

2. Qui sommes-nous ?

Windkraft Simonsfeld (l'un de plus grands producteurs d'énergie verte en Autriche) a été créée il y a 30 ans.

Dès l'installation des premières éoliennes à Simonsfeld en Basse-Autriche, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les élus locaux, les agriculteurs et les riverains. Notre idée directrice est la suivante :

« Développer ensemble – décider ensemble – bénéficier ensemble. »

En 2018 ENESI (filiale française – développement de projets éoliens) a été créée. Depuis 2022, ENESI développe également des projets photovoltaïques en France.



Notre modèle d'entreprise



Sécurisation foncière

Nous identifions les emplacements adéquats et louons les terrains.



Développer ensemble

Notre force : nous impliquons la population et les collectivités dans le développement de nos projets.



Impliquer les citoyens

Les personnes intéressées peuvent participer à nos projets d'énergies renouvelables par le biais d'actions et d'obligations.



Gestion des installations

Nous exploitons et assurons le suivi de nos centrales solaires et éoliennes ainsi que des installations d'autres exploitants avec nos propres techniciens.



La vente de l'électricité

Nos centrales produisent de l'électricité propre pendant 20 à 30 ans. Nous la livrons à un point d'achat public ou à des vendeurs d'électricité.

3. Le projet agrivoltaïque

Chanceaux : commune située dans le département de la Côte d'Or

EPCI : Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon

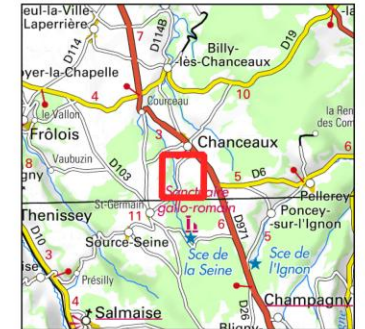
Localisation : sud de la commune

Surface de l'étude : 27,5 ha

Surface retenue : 19,98 ha

Puissance estimée : 15,491 MWc

Option de raccordement envisagée : nouveau poste source Côte d'Or Centre



LEGENDE

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Zone du projet retenue

ENESI SARL

75002 Paris, 31 ter rue Vivienne



Chanceaux	Insee 21142
Source-Seine	Insee 21084
Poncey-sur-l'iglon	Insee 21494

Echelle : 1:5000

Date : 13/04/2026

La justification du choix du site

Exploitant agricole : SCEA Saint Anne, géré par Monsieur Thibault Fournier

Projet agricole :

Ayant un fort intérêt pour un projet agrivoltaïque, Monsieur Fournier nous a audités sur la faisabilité d'un tel projet sur son exploitation agricole de type polyculture/élevage bovin viande en plein air semi-intégral.

Depuis, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec Monsieur Fournier pour élaborer un projet agrivoltaïque d'élevage. Souhaitant mieux rationaliser et gérer sa ressource herbagère, il a été décidé de remettre une parcelle d'environ 27 ha de culture de vente en prairie de pâturage, celle-ci étant joignante à une autre parcelle en contre-bas déjà pâturée par des vaches allaitantes conduites en système plein air.



Justification du choix du site :

- Sols à faible potentiel de culture de vente ;
- Parcelle attenante à une parcelle déjà pâturée avec un parc de contention déjà existant ;
- Faible impact paysager ;

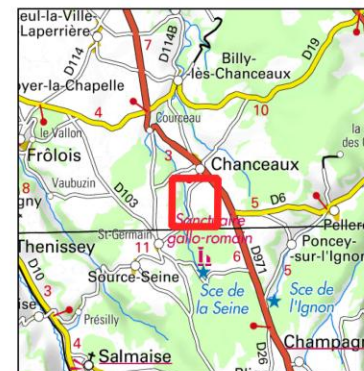
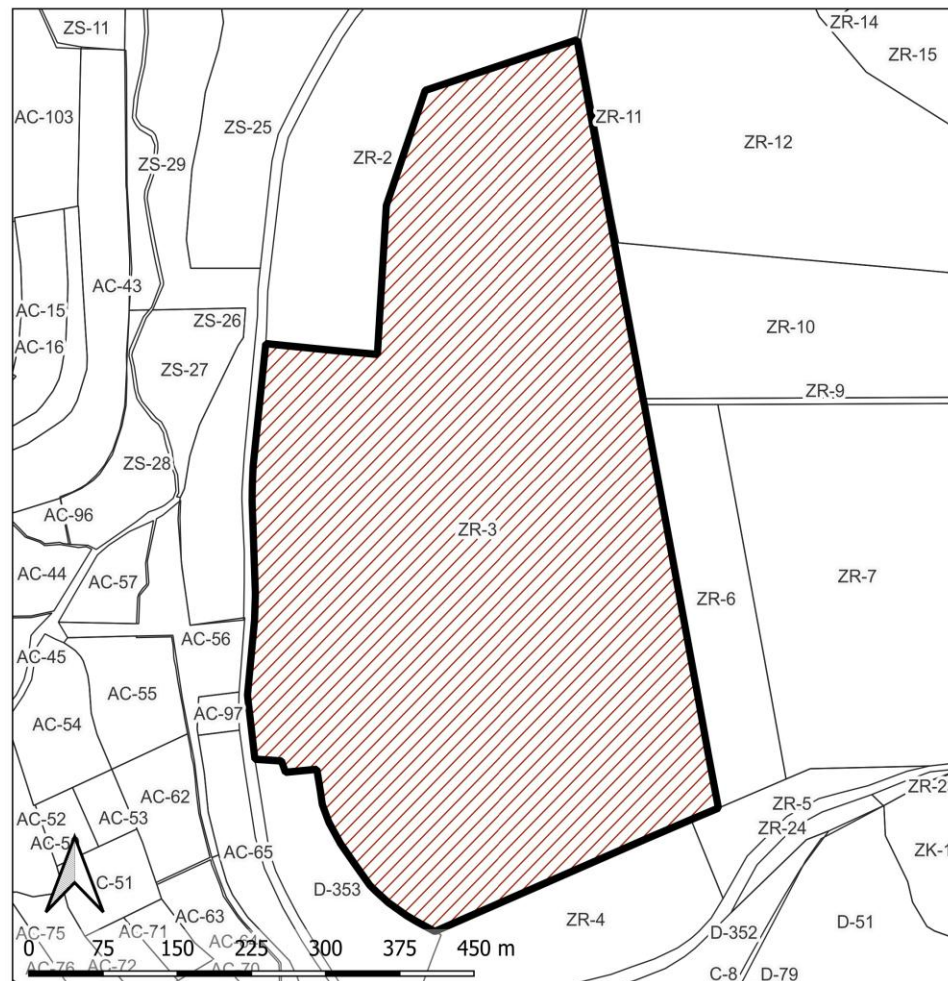
Plan parcellaire et urbanisme

Document d'urbanisme :

Règlement National d'Urbanisme

Parcelle concernée :

ZR 003



LEGENDE

-  Zone d'Implantation Potentielle
-  Limite cadastrale
-  Parcelle sous contrat

ENESI SARL

75002 Paris, 31 ter rue Vivienne

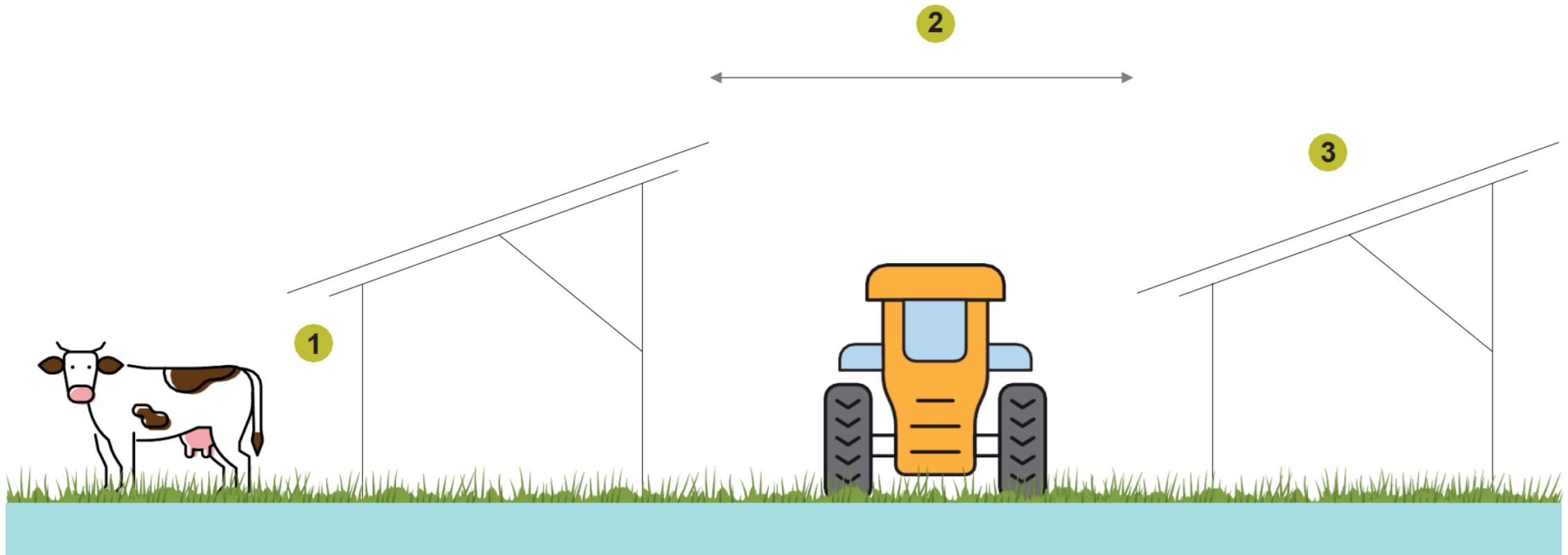


Chanceaux Insee 21142
Source-Seine Insee 21084
Poncey-sur-l'Ignon Insee 21494

Echelle : 1:5000

Date : 29/04/2024

Conception technique



1 Point bas : 2,30 m, Point haut 4,00 m

2 Espace inter-rangées projeté (écart entre le point haut d'une table et le point bas de la table suivant en projection) : 7,24 m

3 Inclinaison des panneaux à 20°

Enjeux écologiques



Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (100m)

Habitats

-  Bande enherbée
-  Bosquet
-  Chemin enherbé
-  Chênaie-charmaie
-  Cours d'eau et ripisylve
-  Culture
-  Fossé en eau
-  Haie basse
-  Haie multistrata
-  Prairie de fauche
-  Prairie pâturée
-  Propriété privée
-  Route

Zones d'études :

La zone d'étude est constituée d'une parcelle juchée sur un petit plateau au Sud-ouest du village.

Zone d'implantation retenue :

Il a été choisi pour le projet de se retirer des abords des boisements, et de se concentrer sur le grand espace central de cultures.

Enjeux écologiques



Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (100m)

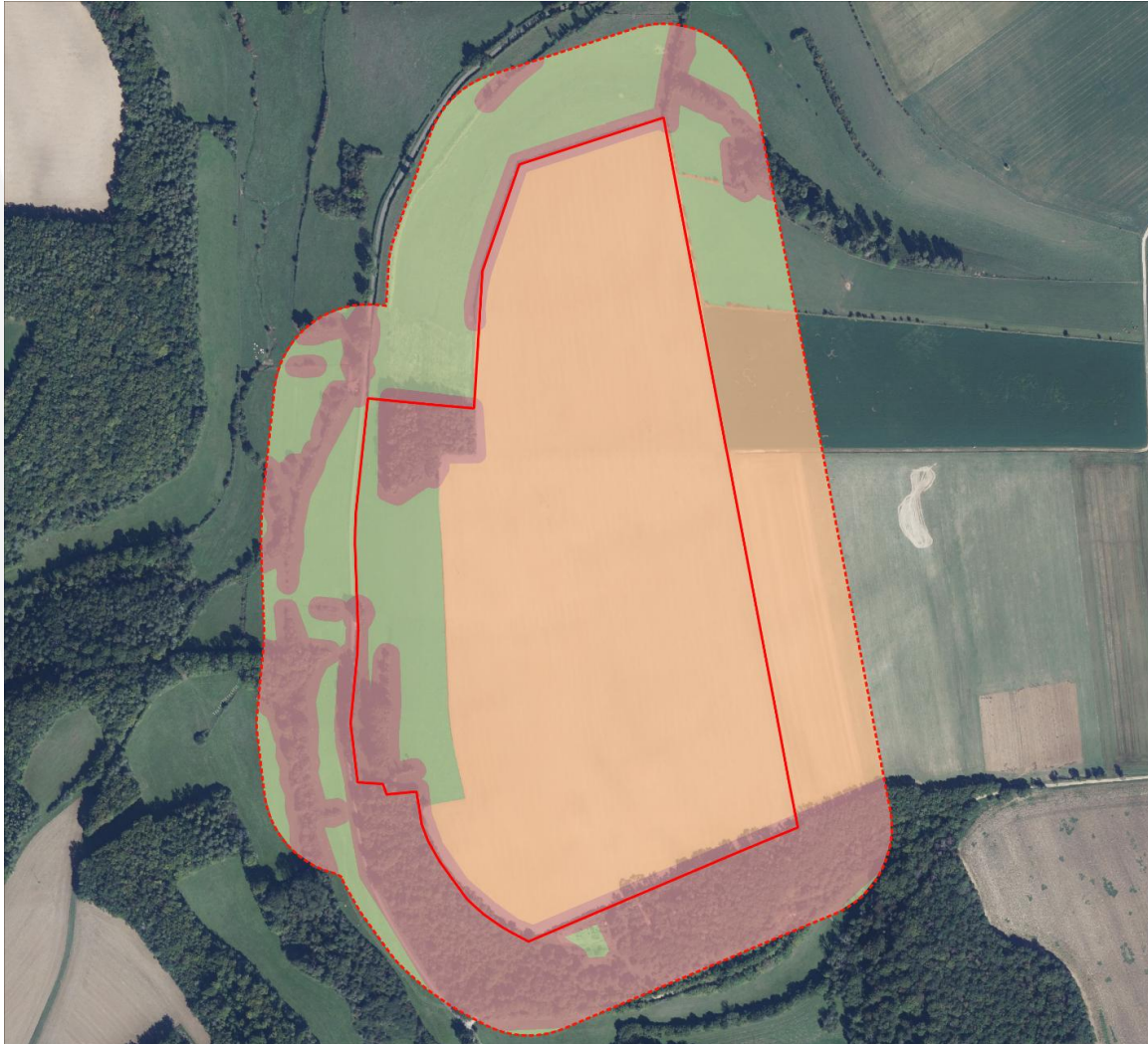
Enjeux habitats et flore

-  Nul
-  Faible
-  Modéré

Enjeux liés à la flore :

Les enjeux liés à la flore sur zone d'implantation sont **faibles**, et peuvent atteindre des niveaux **modérés** sur des zones évitées, surtout sur les boisements.

Enjeux écologiques



Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (100m)

Spatialisation des enjeux chiroptères

-  Faible
-  Modéré
-  Fort

Enjeux liés aux chiroptères :

Les enjeux liés aux chiroptères sur la zone d'implantation retenue sont **modérés**.

Les enjeux peuvent être **forts** sur des zones évitées, notamment les boisements.

Enjeux écologiques

Enjeux liés aux mammifères :

Les enjeux liés aux mammifères sur la zone sont **faibles** sur l'ensemble de la zone. Les espèces recensées sont peu nombreuses, avec une faible sensibilité et une utilisation de ces espaces limitée.



Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (100m)

Spatialisation des enjeux mammifères terrestres

-  Faible

Enjeux écologiques



Enjeux liés à l'avifaune :

Les enjeux avifaunistiques sur la zone retenue sont **faibles** en périodes d'hivernage et de migration, et **modérés** en période de nidification.

Les enjeux **forts** sont concentrés en dehors des zones envisagées, sur les boisements.



Aires d'étude

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate (100m)

Spatialisation des enjeux avifaune en période de nidification

-  Faible
-  Modéré
-  Fort

Enjeux écologiques globaux et impacts potentiels du projet

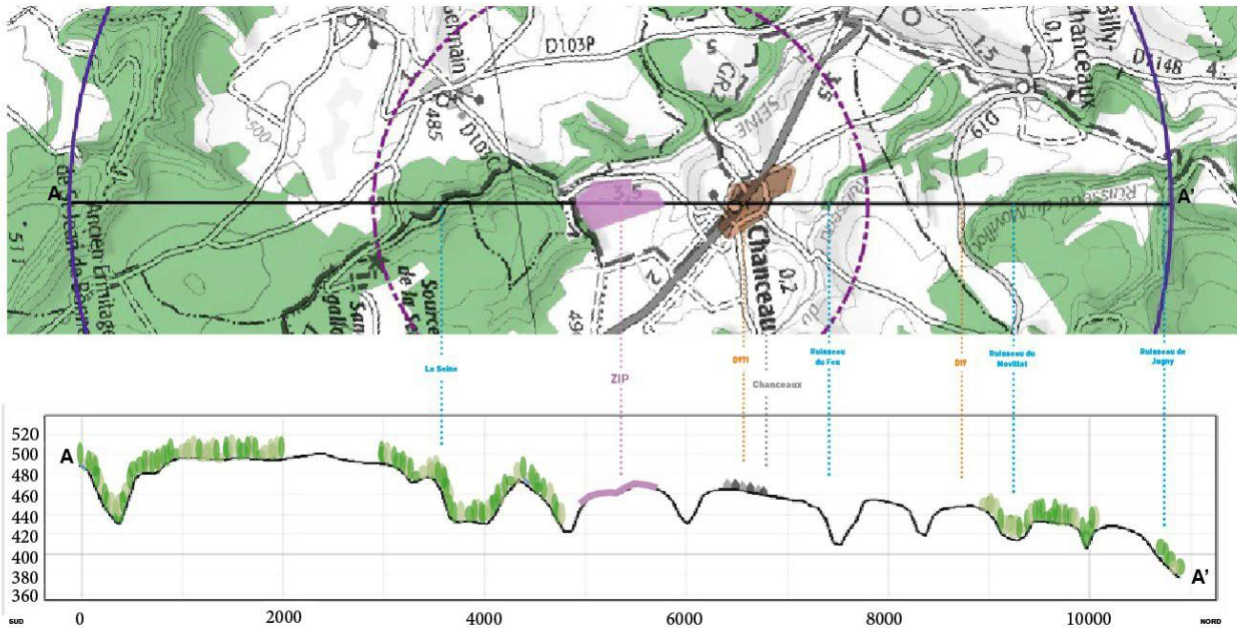
Enjeux écologiques globaux :

Les enjeux sont globalement **modérés** au sein de la zone retenue. Aux abords des enjeux forts sont à noter dans les boisements.

Impact potentiel du projet :

En raison de la nature des enjeux écologiques, les impacts résiduels attendus devraient être **nuls** à **faibles**.

Enjeux paysagers

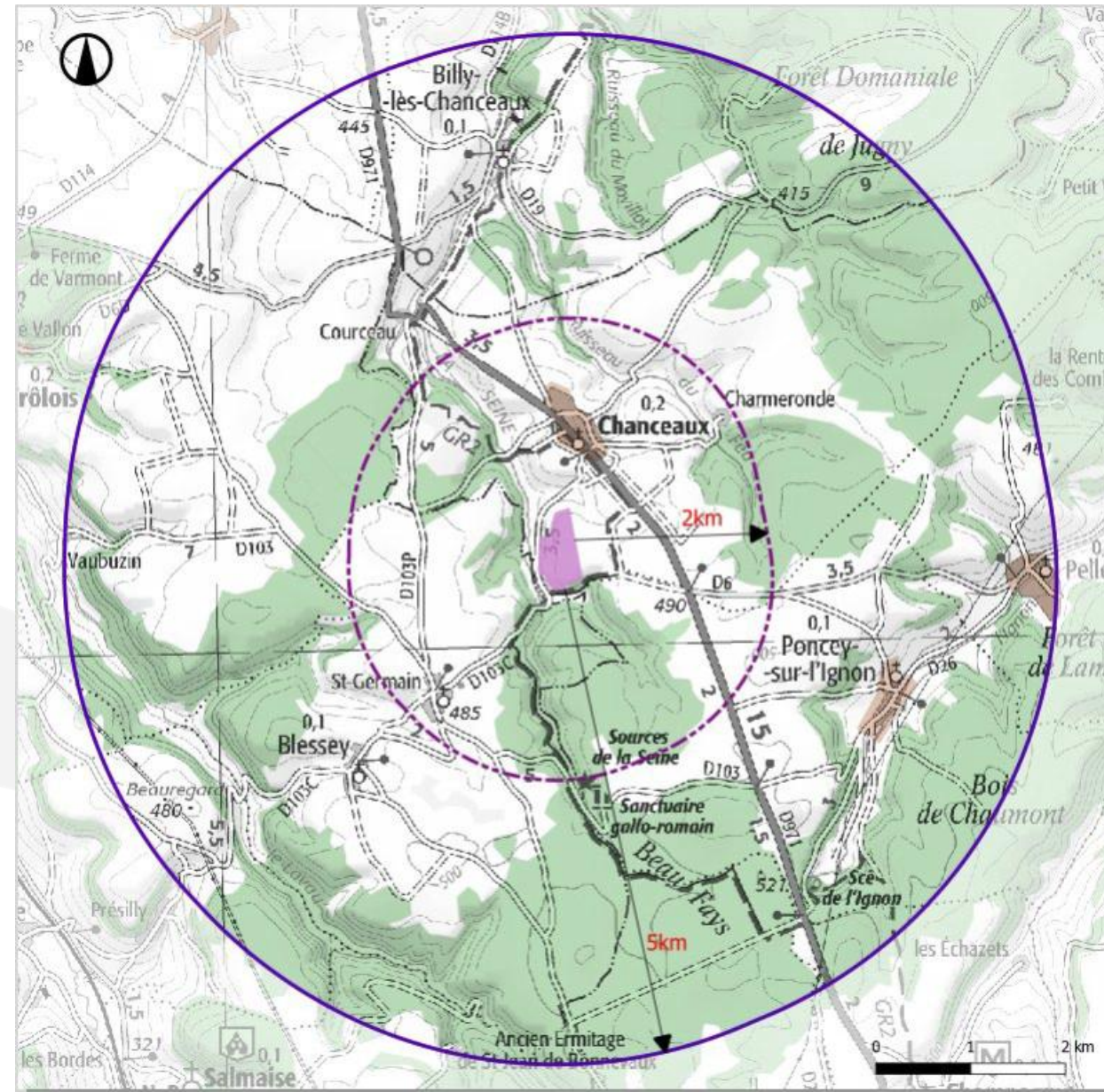


Aires d'études :

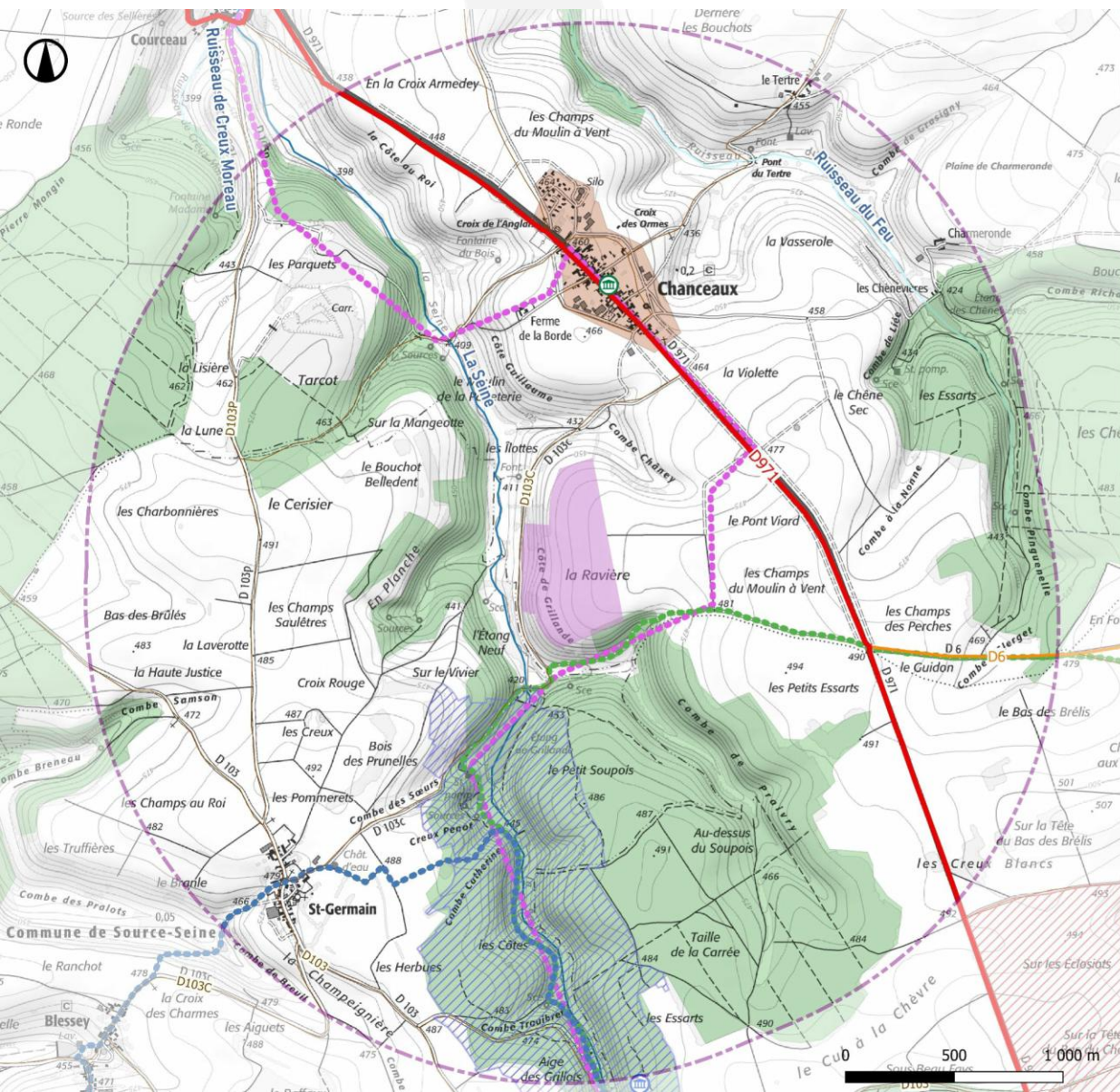
Des aires rapprochées et éloignées respectivement de 2km et 5km ont été choisies pour l'étude. La première englobe Chanceaux et les axes de communication proche, la seconde pousse jusqu'à Billy-les-Chanceaux, Pellerey et Vaubuzin.

Zone d'implantation retenue :

La zone d'implantation se situe sur un petit plateau bordé par la Seine s'écoulant en contrebas de sa source. Des boisements entourent la ZIP sans la composer, sauf à l'Est qui est un espace ouvert vers la D971.



Enjeux paysagers



Aire d'étude rapprochée



Avril 2025

Sources : IGN 100®, CLC2018, visorando
Atlas des Paysages de
Bourgogne-Franche-Comté
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude

Aire étude rapprochée (2km)

Monuments historiques

Inscrit

Sites

Classé

Axes de communication

Sentiers et randonnées

Les sources de la Seine et leurs environs

Sources de la Seine et de l'Ignon

GR2

Les routes

Liaison principale

Liaison régionale

Liaison locale

Principaux masques visuels

Tissu urbain dense

Principaux boisements (>25ha)

Enjeux liés axes de communication et au patrimoine proche

La D971, axe départemental rural structurant pour la circulation dans le secteur, passe à l'Est du projet.

De même, un réseau viaire local assez développé dans les environs amène une route communale à longer le projet à l'Est. Ainsi les enjeux sont considérés comme **modérés** pour cette thématique.

Il y a cependant un enjeu **fort** concernant le patrimoine lié au sentier de grande randonnée GR2 longeant le projet au Sud et à l'Est.

Enjeux paysagers



Depuis la ferme de la Bordé, le projet est visible sur sa partie Nord.

Visibilités de la zone retenue :

Depuis ce point de vue d'une ferme en bordure de la commune, au bout d'un chemin sans issue, entre une haie et un arbre, le projet sera visible sur sa façade Nord.

Enjeux paysagers



Depuis la sortie Sud de Chanceaux, le projet est partiellement visible sur sa partie Nord.

Visibilités de la zone retenue :

Des lignes de vue partielles sur le parc sont attendues depuis l'entrée du bourg de Chanceaux sur la D971, ainsi que devant certaines habitations. Le relief et les boisements restreignent la visibilité du parc à sa partie la plus au Nord, où une haie est prévue, et les visibilités lointaines ne sont pas possibles.

Enjeux paysagers

Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Avril 2025

Sources : IGN 100®, CLC2018, visorando, Atlas des Paysages de Bourgogne-Franche-Comté
Copie et reproduction interdites

Enjeux paysagers globaux :

Le projet présente une visibilité très limitée dans le territoire du fait de la nature du terrain vallonné et boisé. Les enjeux sont globalement **faibles à modérés** malgré des monuments historiques. Aux exceptions notables de l'entrée du bourg de Chanceaux, qui présente un enjeu **fort** du fait des visibilités qui y sont attendues, ainsi que du GR2.

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle
- Zone de non visibilité

Aires d'étude

- Aire étude rapprochée (2km)
- Aire étude éloignée (5km)

Monuments historiques

- Classé
- Inscrit

Sites

- Classé
- Inscrit

Axes de communication

Sentiers et randonnées

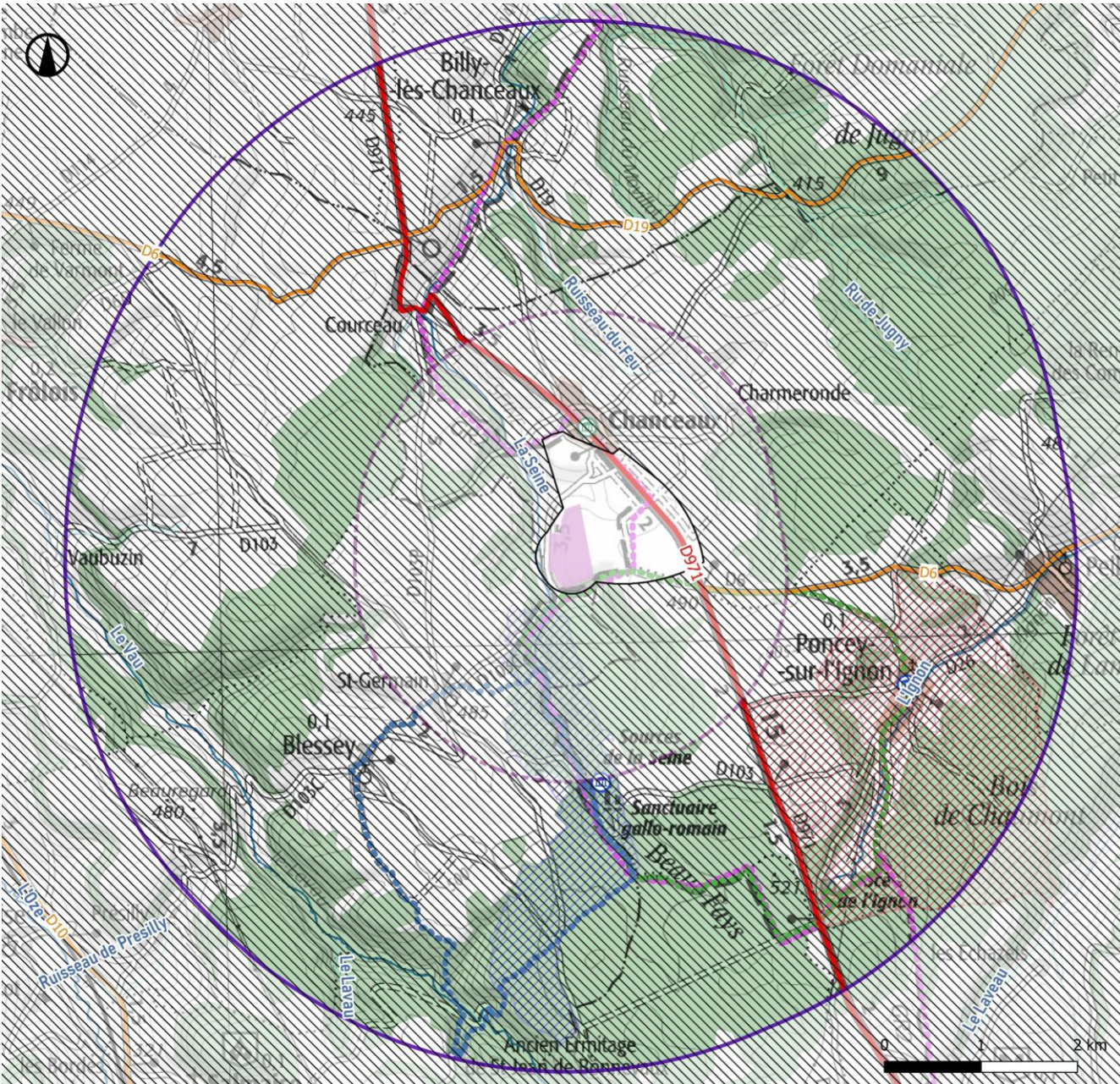
- Les sources de la Seine et leurs environs
- Sources de la Seine et de l'Ignon
- GR2

Les routes

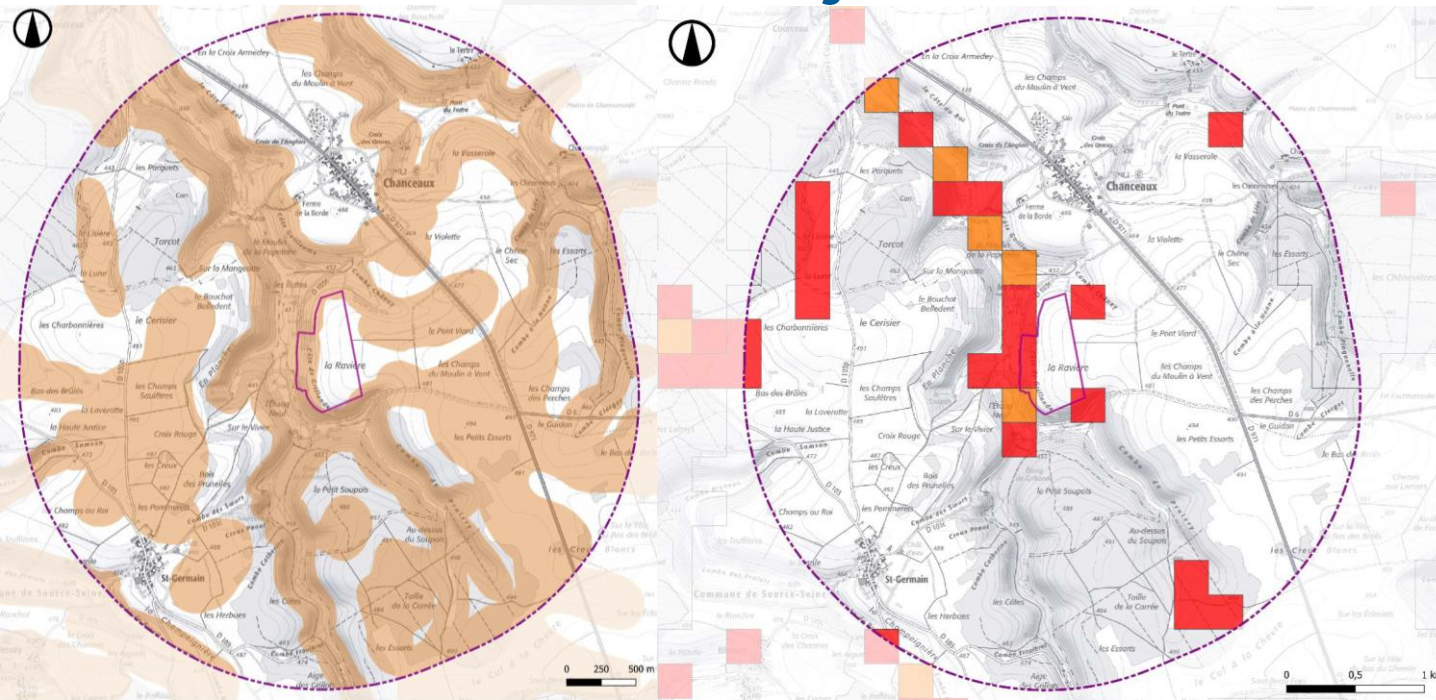
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Liaison locale

Principaux masques visuels

- Tissu urbain dense
- Principaux boisements (>25ha)



Enjeux environnementaux



Risques :

Les risques environnementaux sont présents sur les marges de la zone d'implantation étudiée, en dehors de la zone retenue. Sous la forme de remontées de nappes et de retrait-gonflement des argiles notamment, considérés d'enjeux **modérés**.

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée

Aléa de retrait-gonflement des argiles

- Faible
- Moyen

Remontée de nappes

- Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Enjeux environnementaux et impacts potentiels du projet

Enjeux environnementaux globaux :

Le projet présente des enjeux **faibles** à **modérés** pour l'ensemble des considérations humaines et physiques.

Les principaux enjeux sont les risques naturels **modérés**, ainsi que la ligne électrique passant sur la parcelle.

Impact potentiel du projet :

En raison de la nature des enjeux environnementaux et paysagers, les impacts résiduels attendus devraient être **nuls** à **faibles**.

Principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de la desserte du projet

Surface étudiée : 27,5 ha

Surface évitée : 7,5 ha

Surface clôturée : 19,98 ha

Surface des panneaux : 66 618 m²

Taux de couverture : 39,5 %

Puissance projetée : 15,491 MWc

Nombre de Poste de livraison (PDL) : 1

Nombre de Poste de transformation (PTR) : 3

Nombre de citernes : 3

Surface total des postes électriques : 63 m²

Desserte du projet : Accès par la D971, puis par un chemin arrivant à l'est de la parcelle concernée par le projet. Travaux à envisager pour le projet : renforcement du chemin d'accès à la parcelle.



Enjeux socio-économiques estimatifs et objectifs du projet

Retombées fiscales du projet* :

IFER pour la commune :

9 264 €

(annuellement pour les années d'exploitation 1 à 20)

22 255 €

(annuellement à partir de la 21^{ème} année)

IFER pour la communauté de communes :

23 159 €

(annuellement pour les années d'exploitation 1 à 20)

55 639 €

(annuellement à partir de la 21^{ème} année)
d'euros

Coût prévisionnel du projet : Entre 11 et 13 millions euros

Nombre d'emplois pendant le chantier : 70

Production annuelle estimée : 19 076 MWh

Tonnes de CO² évitées ** : 5 722

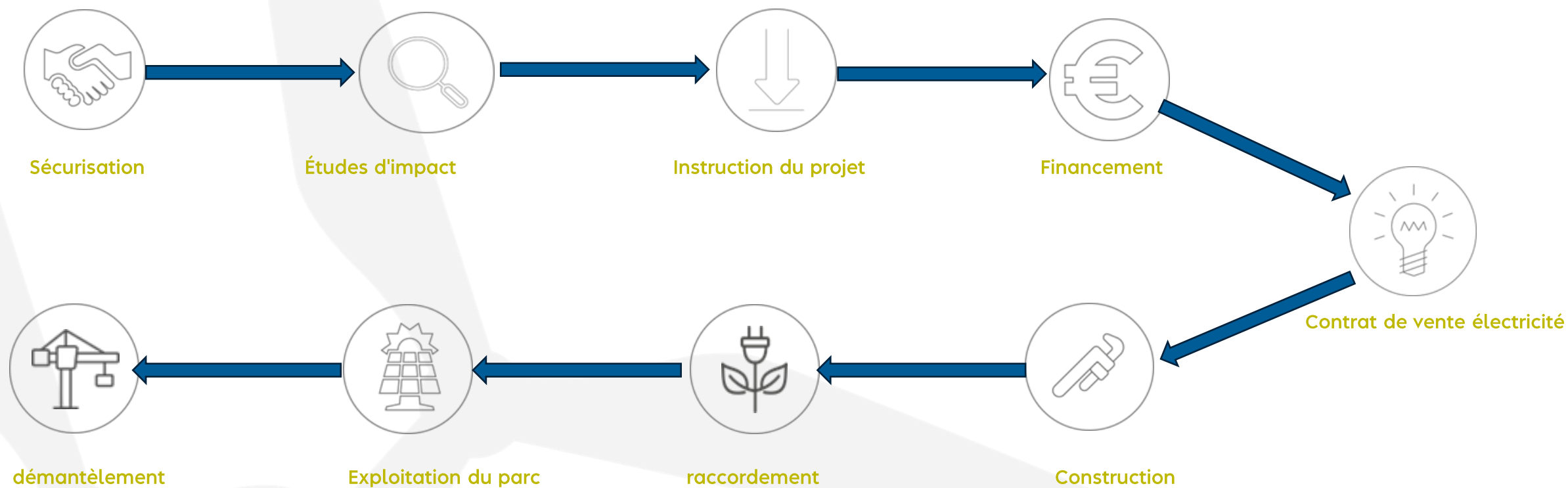
Nombre de foyers alimentés* :** 4 652

**taux IFER PV publié en 2026 et répartition appliquée en présence d'un EPCI à fiscalité unique (FPU)*

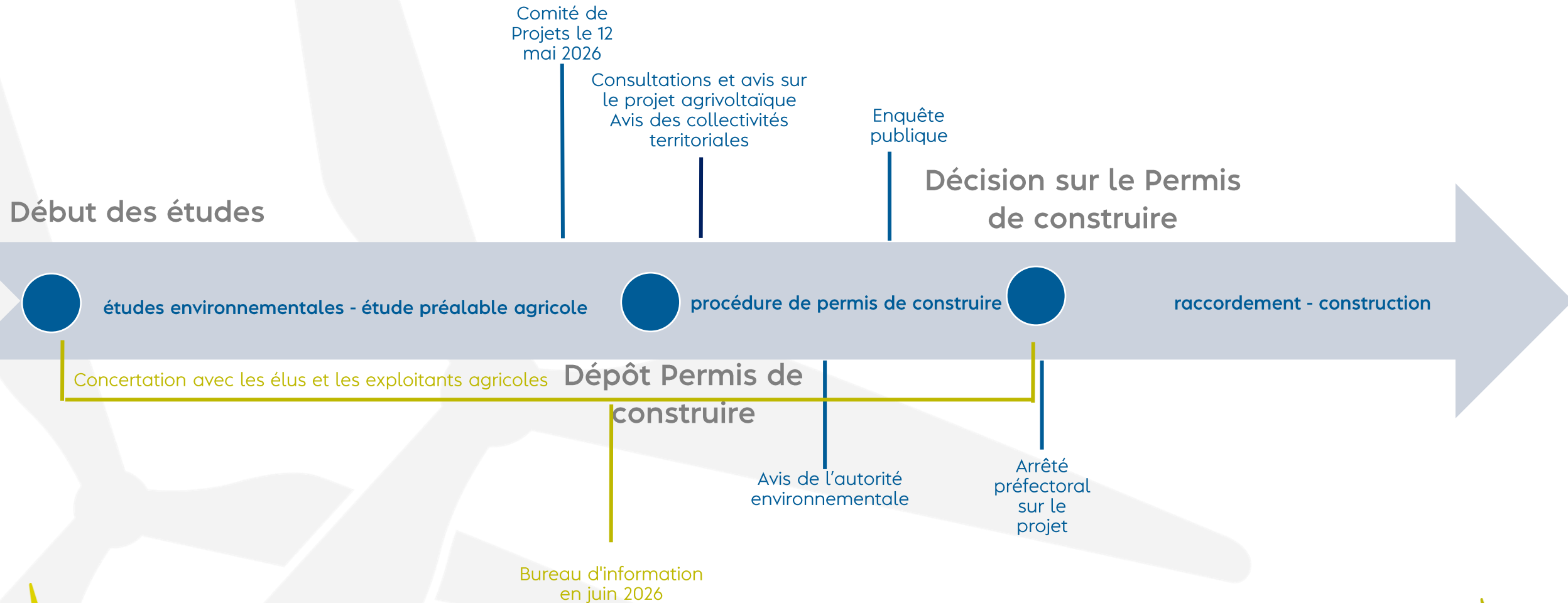
***1 kWh photovoltaïque évite l'émission de 300 g de CO₂ (source France territoire solaire)*

**** Consommation moyenne d'un foyer 4100kWh annuels (CRE 2018)*

4. Cycle de vie du projet



La concertation



5. Temps d'échanges